

# Renouvellement ou acquisition d'une concession funéraire ou columbarium



Pour l'acquisition d'une concession (de terrain, cinéraire ou case de columbarium)

## Les conditions pour l'acquisition d'une concession en cas de décès familial

- Le défunt était domicilié à L'Isle-Adam
- ou le défunt est décédé sur L'Isle-Adam

## Les conditions pour l'acquisition d'une concession de terrain en prévision (achat d'avance)

- Le demandeur est domicilié à L'Isle-Adam
- ET le demandeur a plus de 60 ans

## Les pièces à fournir

- La pièce d'identité du demandeur
- Un justificatif de domicile
- Un courrier motivé adressé à monsieur l'adjoint au maire délégué au cimetière

L'attribution d'une concession dépend aussi de la disponibilité dans le cimetière de la ville.

## Pour le renouvellement

tout ayant droit peut renouveler sa concession sans condition particulière

Infos pratiques

L'achat d'avance n'est possible que pour les concessions de terrain.

Liens utiles

[Plus d'informations sur la concession funéraire sur Service-Public](#)

Contact

Castelrose  
1 avenue de Paris  
Tél. 01 34 08 19 13

ou 01 34 08 19 16